

Le Directeur général

Paris, le 20 JUIL. 2016

N° 394 /MCPGM/ALc

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Préfets

s/c de Monsieur le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Objet : Centenaire de la Première Guerre mondiale : procédure de labellisation et de subvention des projets examinés par les Comités départementaux du centenaire pour l'année 2017.

P. jointes :

Fiche de synthèse du projet proposé à la labellisation
Formulaire de demande du label « Centenaire »
Fiche de synthèse du projet proposé à la subvention
Formulaire de demande de subvention associatif
Formulaire de demande de subvention non associatif

Après l'année 2016, centrée sur le centenaire de la bataille de Verdun et de la Somme, les projets de l'année 2017 pourront s'appuyer sur un nouveau calendrier commémoratif. Plusieurs axes thématiques peuvent ainsi être encouragés. Aucune restriction thématique et chronologique ne préside toutefois à la politique de labellisation de la Mission du Centenaire, la Première Guerre mondiale dans son ensemble continue en effet à être commémorée.

1. Des axes structurants mais non exclusifs pour l'année 2017

1.1. La commémoration de l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique

Le premier thème possible est l'entrée en guerre des États-Unis et les bouleversements stratégiques mais aussi culturels qu'a pu engendrer cette intervention à partir de 1917 : dans la musique, puisque le jazz est arrivé en France avec les troupes américaines ; dans le sport, en particulier à travers le base-ball ou la boxe américaine ; ou encore dans l'industrie, étant donné que l'armée américaine a contribué à construire des entrepôts, des routes et des voies ferrées en France.

Une labellisation conjointe est prévue entre la Mission du Centenaire et la Commission américaine du Centenaire (World War I Centennial Commission) pour les projets relatifs à cette thématique.

.../...

1.2. La commémoration du Chemin des Dames

Le deuxième thème qui animera la saison commémorative de 2017, en même temps que l'entrée en guerre des États-Unis, est le centenaire de la bataille du Chemin des Dames. Le territoire de l'Aisne sera particulièrement concerné par ce Centenaire, mais les soldats qui y ont combattu, venant de nombreux territoires différents, pourront faire l'objet de multiples projets.

1.3. L'industrie pendant la Grande Guerre

Alors que les paysages du Front sont bouleversés par le conflit, les territoires de l'arrière connaissent aussi des changements profonds : avec la demande massive d'armes et d'équipements, les usines et les entrepôts s'agrandissent et se multiplient ; de nouvelles routes et de nouvelles voies ferrées sont construites ; la place des femmes, des ouvriers, des étrangers se modifie. Cette question peut faire l'objet de projets patrimoniaux, scientifiques, pédagogiques et même touristiques dans l'ensemble des départements.

1.4. 1917 : l'essoufflement des fronts

L'année 1917 est une année particulière dans la Première Guerre mondiale : après trois ans de conflit, les Russes se retirent des champs de bataille, les grèves d'ouvriers se multiplient chez tous les belligérants et des mutineries naissent après la sanglante « offensive Nivelle » sur le Chemin des Dames. La question du moral de la société en 1917, entre pugnacité et lassitude, peut constituer une orientation intéressante des projets.

2. Mode de labellisation des projets dans la perspective de leur inscription au programme officiel du Centenaire

Le Comité départemental du centenaire que vous présidez pourra de nouveau faire connaître à la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale ses orientations concernant les projets susceptibles de recevoir le label officiel « Centenaire ».

La remontée des dossiers se fera au **21 novembre 2016** au plus tard à l'adresse suivante :

Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale
Demande de labellisation
109, boulevard Malesherbes
75008 Paris
territoires@centenaire.org

La décision définitive relative à l'attribution du label vous sera communiquée à partir du mois de décembre.

3. Aide financière de la Mission du Centenaire aux projets labellisés

Les projets labellisés sont éligibles à une aide financière de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale. Une session du fonds du Centenaire examinera les demandes des projets labellisés se déroulant en 2017. Elles devront être adressées par les comités départementaux du Centenaire à la Mission du Centenaire le **12 février 2017** au plus tard à l'adresse suivante :

Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale
Demande de subvention
109, boulevard Malesherbes
75008 Paris
territoires@centenaire.org

La décision définitive relative à l'attribution des subventions vous sera communiquée à partir du mois de mars.


Joseph ZIMET

Le Directeur général